



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 23509

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la question de l'harmonisation des diplômes au niveau européen. En effet, celle-ci se révèle être largement insuffisante alors que de plus en plus d'étudiants français choisissent de poursuivre leur cursus scolaire dans un pays voisin. C'est le cas par exemple de nombreux jeunes du nord-est de la France qui continuent leurs études en Belgique. Or, les diplômes obtenus à l'étranger ne sont pas toujours reconnus en France, ce qui empêche leurs détenteurs de pouvoir prétendre à certains postes salariés. Aussi il souhaiterait connaître les dispositions éventuelles qu'entend prendre le Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche est une initiative intergouvernementale, initiée à la Sorbonne en 1998, poursuivie à Bologne en 1999, à Prague en 2001 et à Berlin en 2003. Fondée sur une volonté commune des États, cette politique lancée en 1998 par quatre pays (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et France) concerne désormais 40 États de la « Grande Europe ». Elle vise essentiellement deux buts : faire du continent européen un vaste espace permettant facilement la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs ; rendre cet espace lisible et attractif à l'échelle du monde entier. Tout en préservant la culture propre de chaque pays, la méthode choisie vise à faciliter une adaptation progressive pour conduire au niveau de chaque nation les évolutions nécessaires, chacun étant désormais conscient qu'il n'y a pas d'autre voie pour l'enseignement supérieur et la recherche que d'assurer sa visibilité et sa qualité au niveau mondial. C'est cette double dimension - internationale et nationale - qui a permis en cinq ans une adhésion aussi forte de la quasi-totalité des pays européens. Sans qu'un délai ait été imposé, le système pourrait être généralisé à toutes les universités à la rentrée 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23509

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6244

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1673